



## Contrat d'engagement Produits Laitiers 2019/2020

### Producteur

Mélanie Blanchard  
 La Fromagerie des Bayottes  
 60650 Saint Germain la Poterie  
 06 74 57 86 13

### Adhérent (Désignation, adresse et téléphone)


*Indiquer les deux adhérents en cas de partage de panier*

Les signataires du présent contrat s'engagent de **septembre 2019** à **février 2020** pour **12** distributions.

Les **04/09, 18/09, 02/10, 16/10, 30/10, 13/11, 27/11, 11/12, 08/01, 22/01, 05/02** et **19/02**.

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses produits laitiers
- prévoir un sac isotherme pour le transport des produits laitiers.

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité de sa production issue de l'agriculture biologique
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des produits laitiers dans le respect de la chaîne du froid
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

## Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accidents de fromagerie, maladie du cheptel, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

## Constitution du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des produits laitiers qu'il aura commandés.

Je, soussigné, commande pour chaque distribution :

Produits laitiers	Quantité	Sous-total	
Lait Cru 1 l	x	1,20 € =	€
Lait Pasteurisé 1 l	x	1,45 € =	€
Yaourt Nature 125 g	x	0,55 € =	€
Yaourt Aromatisé 125 g	x	0,60 € =	€
Yaourt Confiture 125 g	x	0,80 € =	€
Fromage blanc 500 g	x	2,65 € =	€
Faisselle par 4	x	2,65 € =	€
Fromage frais Nature	x	2,30 € =	€
Fromage Frais herbes aromatiques/épices	x	2,55 € =	€
Bayottin, Fromage Type Saint Marcellin	x	3,00 € =	€
<b>Total = sous-total à multiplier par 12 distributions -&gt;</b>		<b>12 x</b>	<b>€ = €</b>



## Contrat d'engagement Produits Laitiers 2019/2020

**Modalités de paiement :** un ou deux chèques à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** » encaissé(s) aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.

Veuillez indiquer le numéro de(s) chèque(s) correspondant(s) :

N° de chèque	Je règle en :		Dates d'encaissement
	1 fois <input type="checkbox"/> Montant total	2 fois <input type="checkbox"/> Montant total divisé par 2	
			04/10/2019
			10/01/2020

### Distribution des paniers

Les distributions ont lieu chaque mercredi de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur